

EXTRAIT N° 37/2020
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le dix-sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 juillet 2020.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AUGOT, BAKER, BERNARDINI, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

PROCURATIONS

Mme MONTAGUD	à	M. BERNES
Mme AGUERRE	à	Mme GUZOU
M. LAJAT	à	M. VIGNERES
Mme ARNAL	à	M. AUGOT
Mme BELABBAS	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI
M. JOUSSEAUME	à	M. ZAMBONI

SECRETAIRE : M. VIGNERES a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Composition de la Commission Vie Associative

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que l'article L 2121.22 du CGCT permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction. Celles-ci peuvent avoir un caractère permanent et doivent alors être constituées dès le début du mandat du conseil municipal. Elles peuvent également être constituées pour une durée limitée à l'étude d'un dossier déterminé.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, elles doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode précise pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération politique qui reflète le plus fidèlement la composition de l'assemblée délibérante.

Conformément aux dispositions susvisées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il soit procédé à l'élection des membres de la commission Vie Associative au nombre de 6.

Ont obtenu 29 voix :

- ↳ André MONTEGUT
- ↳ Aude BONNAFE
- ↳ Julie PREVOST
- ↳ Jacques SAFON
- ↳ Dimitri LABORIE
- ↳ Emilie DEJUNIAT-BERNARDINI

Les membres, ci-dessus dénommés, ont été désignés pour siéger au sein de la Commission Vie Associative.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 17 juillet 2020

Le Maire,


Michel BEUILLÉ

